

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance ordinaire du 22 juin 2022 à 18h00, après convocation légale

Sous la Présidence de M. SCHREIBER Roger

Vu la Loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire ;
Vu la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la gestion de la crise sanitaires ;
Vu la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire ;
Vu la Loi n°2022-46 du 22 janvier 2022 renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et modifiant le code de la santé publique ;
L'article 10 de la Loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 prévoit, jusqu'au 31 juillet 2022, les mesures suivantes : la fixation du quorum au tiers des membres présents et la possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

Etaient présents :

ANDRE René	HERGAT Michel	BALCERZAK Roland
HATRI Aïcha	SCHITZ Denis	SCHIVRE Marc
WEIS Mathieu	TACCONI Pierre	JURCZAK Serge
SCHULTZ Laurent	MATHIEU Bertrand	LANGMAR Déborah
LUCCHINI Marc	PAQUET Michel	LORENTZ Maurice
RENAUX Patricia	FERRERO Marc	KOWALCZYK Maryline
PARPETTE Jerry	RECH Serge	FRADELLA Cédric
VEINNANT Bernard	ROBINET David	
POUGET Clémence	BECKER Patrick	
CORAZZA Jean-Luc	HOLSENBURGER Alexandre	
HERFELD Marie-Laurence		
MEDVES Jean-François		

Procurations :

ZIEGLER Damien	a donné procuration à	LUCCHINI Marc
SCHNEIDER Brigitte	a donné procuration à	RENAUX Patricia
FREYBURGER Julien	a donné procuration à	SCHREIBER Roger
BERNARDI Alessandro	a donné procuration à	HATRI Aïcha
REBSTOCK-PINNA Alexandra	a donné procuration à	HOLSENBURGER Alexandre
SEGURA Olivier	a donné procuration à	TACCONI Pierre
ACKER Christine	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
ZENNER Bernard	a donné procuration à	BALCERZAK Roland
BAUR Denis	a donné procuration à	LANGMAR Déborah
PAULY Elsa	a donné procuration à	SCHIVRE Marc

Absents excusés :

SCHUTZ Sylvie KASPAR-COTRUPI Angèle COLIN Jean-Marie

Absents non excusés :

MELEO Guy	GRILLO Marie	WATRIN Audrey	ABATE Patrick
TSCHERSCH Laurent	LOPICO Aurélie	FEUVRIER Alieth	DEUTSCH André
DEISS Murielle	BEY Michèle	GUERMANN Bernard	ENGELMANN Fabien
VETZEL Caroline	PHILIPPE Lionel	BRUSCO Stéphan	FATTORELLI Viviane
BARILLARO Jérémy			

La séance débute à 18h 06

Début de la séance :

Membres en exercice : 60
Présents : 29
Procurations : 10
Absents : 21

Au cours du point 4 :

Arrivée de Monsieur HERGAT Michel à 18h 25

Membres en exercice : 60
Présents : 30
Procurations : 10
Absents : 20

Pour le point 11 :

M. WEISS ne participe pas au vote.

Membres en exercice : 60
Présents : 30
Procurations : 10
Absents : 20

La séance se termine à 18h53

Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale

ANDRE Cédric, Directeur Adjoint

NABE Kalil, Responsable des Finances

VAUTRELLE Alexandre, Responsable des Affaires Juridique

SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen

DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing

SCHMIDT Matthieu, Assistant comptable

MOUCHARD Margot, Assistante de Direction

POINT I-5 – DELIBERATION N°2022/I-40 - ADAPTATION DE L'OFFRE SUR LA COMMUNE DE FONTOY

Le Maire de FONTOY a saisi le SMiTU afin d'améliorer la desserte de sa commune au travers de 2 lignes du réseau Citéline.

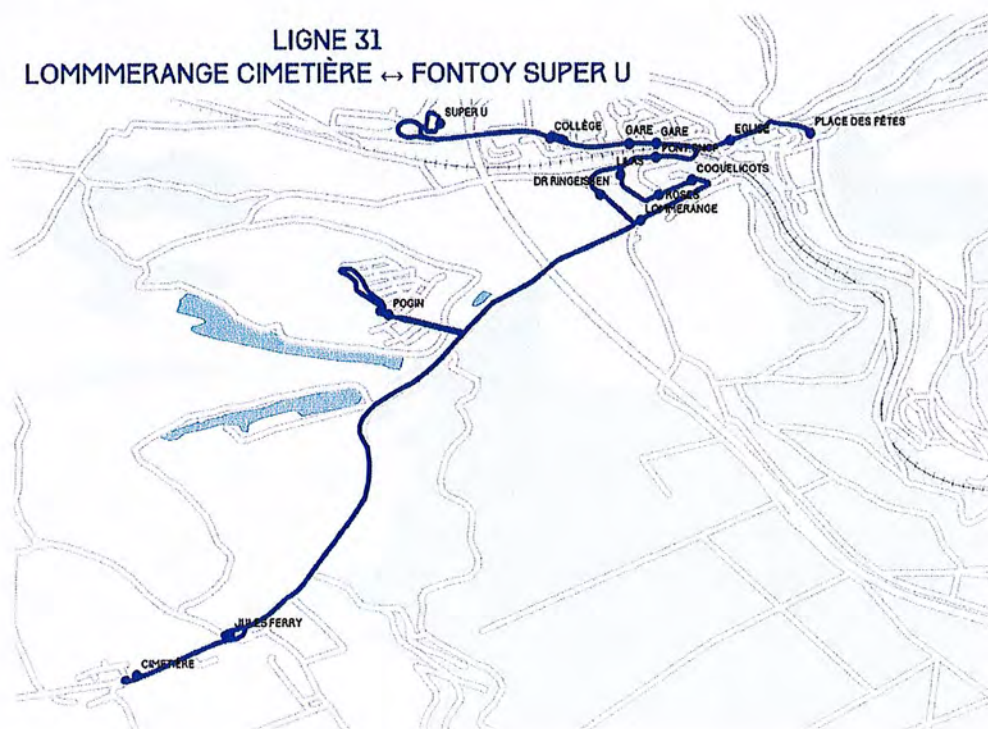
Ligne 31

La Mairie de FONTOY nous a fait part d'une forte demande concernant la sortie du Collège à 10h ainsi que le début des cours aux mêmes horaires.

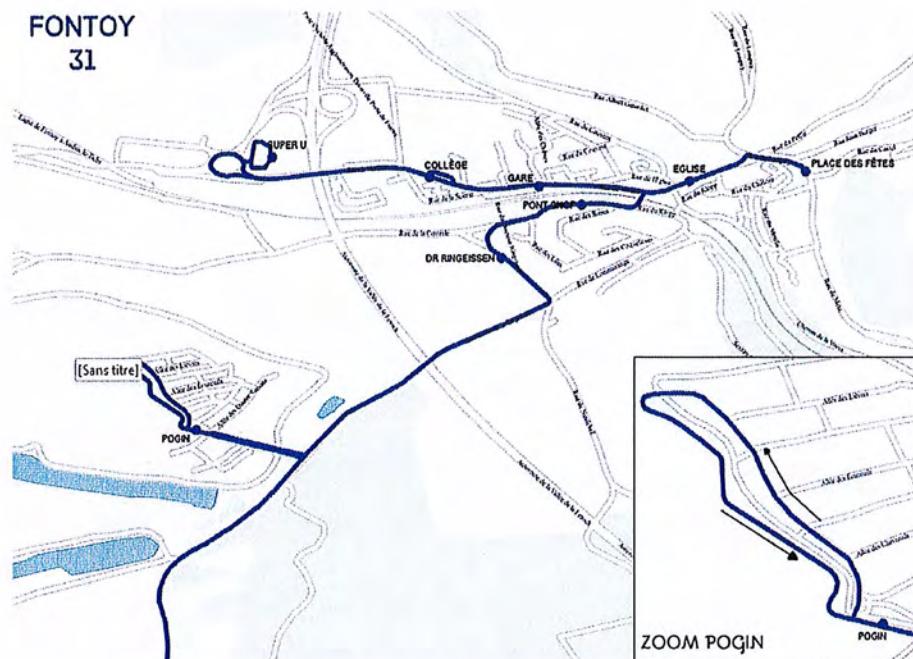
Le bus devant se repositionner au terminus à la fin de chaque service, plutôt que de réaliser 2 allers et 2 repositionnement technique, il a été proposé à la Mairie de réaliser 2 allers/retours.

D'autre part, la commune souhaite également supprimer la desserte des arrêts « Lilas », « Roses », « Coquelicots » et « Route de Lommerange » en raison de leurs faibles fréquentation (13 validations pour l'ensemble des arrêts sur une année).

Itinéraire actuel



Itinéraire proposé



Ces aménagements n'impliquent pas de moyens supplémentaires.

L'impact kilométrique annuel serait de + 5 694 kms commerciaux pour les l'injection des 2 allers/retours), en tenant compte de la suppression de la desserte des arrêts Lilas, Roses, Coquelicots et Route de Lommerange sur les voyages ajoutés.

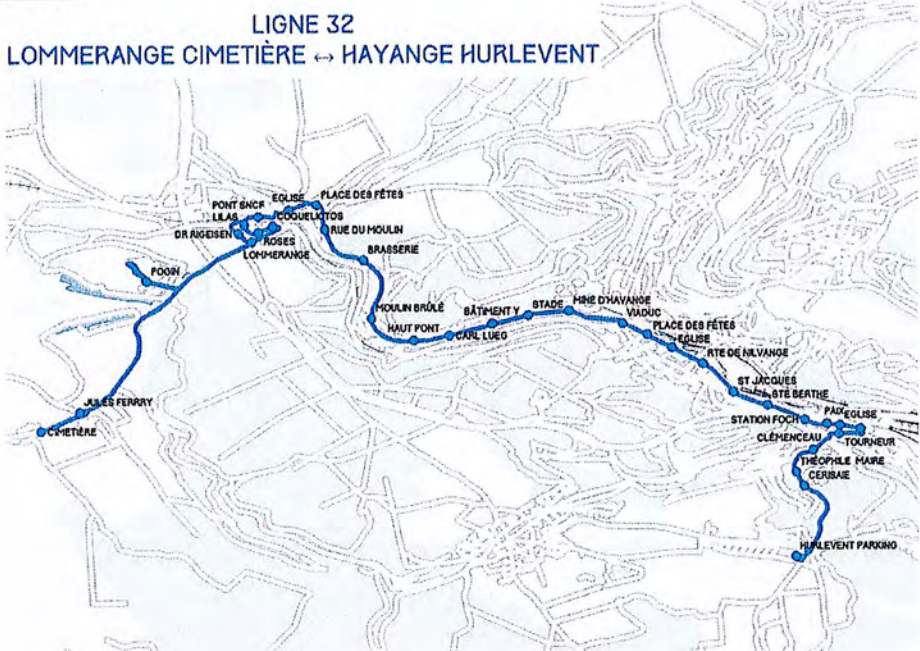
La suppression des arrêts « Lilas », « Roses », « Coquelicots » et « Route de Lommerange » aurait un impact de - 2 543 kilomètres commerciaux par an.

Le bilan pour la ligne 31 est donc +3151kms annuels.

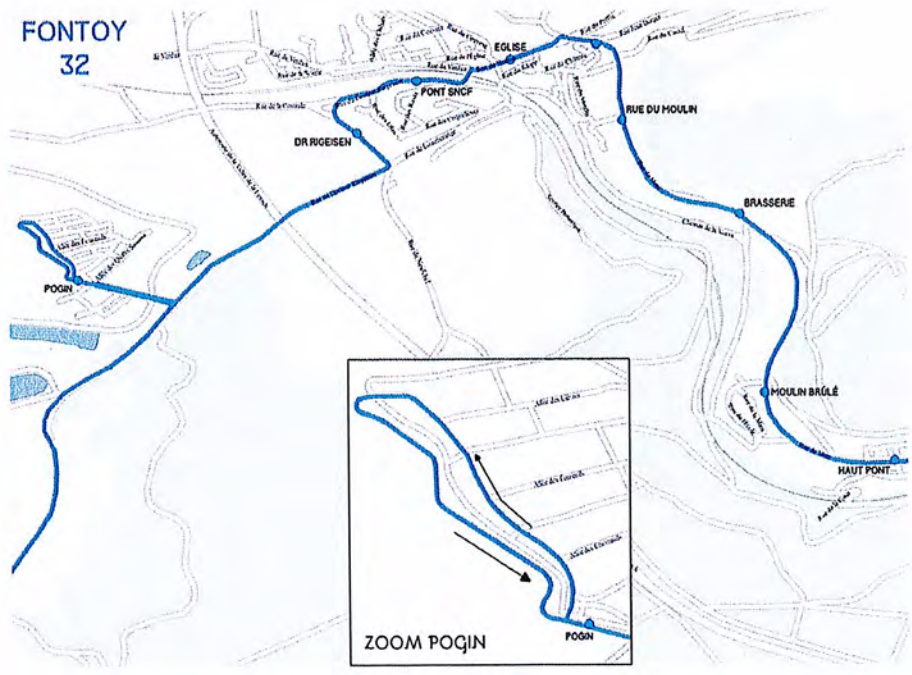
Ligne 32

De la même manière, la Mairie de FONTOY souhaite également supprimer la desserte des arrêts « Lilas », « Roses », « Coquelicots » et « Route de Lommerange » en raison de leurs faibles fréquentation (27 validations pour l'ensemble des arrêts sur une année).

Itinéraire actuel



Itinéraire proposé



La suppression des arrêts « Lilas », « Roses », « Coquelicots » et « Route de Lommerange » aurait un impact de – 1 484 kilomètres commerciaux par an.

Le bilan global pour les aménagements sur ces deux lignes est de +1667kms annuels.

Ces modifications entreront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2022.

Il est demandé au Comité Syndical de valider les propositions de modifications des horaires et tracés des lignes 31 et 32 à compter du 1^{er} septembre 2022.

Le Bureau Syndical du 9 juin 2022 a donné un avis favorable.

Le Comité des Partenaires dans son ensemble du 14 juin 2022 a donné un avis favorable.

La Commission Réseau du 20 juin 2022 a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, valide les propositions de modifications des horaires et tracés des lignes 31 et 32 à compter du 1^{er} septembre 2022.

Pour extrait conforme,

A Yutz, le 23 juin 2022

Le Président,



Roger SCHREIBER